

COPIE DE RÉSOLUTION

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, tenue, à la salle Jacques-Charette, 651, boul. Saint-Laurent Est, à Louiseville, le mercredi 13 mars 2024 à 19h30

Fonds régions et ruralité (FRR)

Objet : Adoption des priorités d'intervention 2024

N/D : 305.01

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la MRC de Maskinongé, dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT QUE conformément à ladite entente, la MRC doit établir et adopter ses priorités d'intervention, pour l'année 2024 ;

POUR CES MOTIFS :

73/03/2024 Proposition de Guillaume Laverdière, maire de Saint-Barnabé, appuyée par Marilyne Gélinas, mairesse de Saint-Léon-le-Grand;

QUE le Conseil de la MRC adopte les priorités d'intervention de la MRC de Maskinongé, pour l'année 2024, dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR), à savoir :

1. Services aux citoyens :

- a) Élaboration et/ou mise en oeuvre et/ou implication des politiques de la MRC de Maskinongé (Familles-Aînés, développement social, développement durable, développement culturel, etc.).

2. Services aux municipalités :

- a) Soutien en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services entre les municipalités ;
- b) Soutien à l'élaboration de projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie, notamment auprès des municipalités dévitalisées reconnues.

3. Développement économique :

- a) Soutien aux entreprises dans les secteurs priorisés soit l'agriculture, l'agroalimentaire, l'agroforestier, le manufacturier, le tourisme, les services aux entreprises et les services de proximité;
- b) Soutien aux jeunes entrepreneurs et à la relève entrepreneuriale;
- c) Soutien aux entreprises d'économie sociale;
- d) Soutien aux entreprises en expansion;
- e) Développement des infrastructures du Parc et Carrefour industriel régional;
- f) Déploiement de l'Agroa Desjardins ;
- g) Soutien et mise en place d'une planification stratégique économique et territoriale.

4. Développement du territoire

- a) Mise en œuvre de projets en lien avec la planification stratégique du territoire de la MRC de Maskinongé via l'instance de concertation Vision Maskinongé;
- b) Mise en œuvre de la Stratégie d'accueil, d'attraction et de rétention des nouveaux arrivants (SAARNA);
- c) Mise en œuvre du Plan de développement de la zone agricole et agroforestière (PDZAA);
- d) Soutien relié à la mise en œuvre des recommandations du portrait de la situation de l'habitation dans la MRC de Maskinongé;
- e) Déploiement du projet Signature innovation « *Un territoire près de sa nature* ».


5. Aménagement du territoire

- a) Soutien au processus de révision du schéma d'aménagement;
- b) Soutien et mise en œuvre reliés au Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);
- c) Soutien à la mise en œuvre du Plan d'adaptation aux changements climatiques;
- d) Arrimage de nos différentes planifications à la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (PNAAT), aux nouvelles orientations en aménagement du territoire (OGAT) et lois et règlements provinciaux en cours de modernisations.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

EXTRAIT POUR COPIE CONFORME LE 14 MARS 2024.

COPIE CONFORME



GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
ET DIRECTRICE GÉNÉRALE